

Arrondissement de MEAUX
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de MOUSSY LE VIEUX

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 26 septembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 17 septembre, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire.

Etaient présents :

Armand JACQUEMIN	Sylvie FROMENTIN
Michèle PICCOLINI	Bruno GARNIER
Damien LANNETTE-CLAVERIE	Bernard MAZE
Michèle ANDRIEUX	Yahia MATAICHE
Jean-François CHRETIEN	Paul MOREL
Hania COUSTENOBLE	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Philippe GOVIGNON
Corine VALADE donne pouvoir à Sylvie FROMENTIN
Christine RAMIREZ
Emeline GEFFLOT

Nombre de Conseillers : en exercice : 15
 présents : 11
 votants : 12

Madame FROMENTIN est élue secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

<u>2019/09/26-1</u>	<u>DECISION MODIFICATIVE N° 3</u>
---------------------	--

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
 Vu le budget primitif 2019 adopté le 9 avril 2019,
 Vu la décision modificative n° 1 adoptée le 14 mai 2019,
 Vu la décision modificative n° 2 adoptée le 8 juillet 2019,

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,
 DECIDE, à l'unanimité,

- des virements de crédits suivants :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2031 – opération 72 PLU	12 420.56 €			
D 21318 – opération 211 REAMENAGEMENT DES VESTIAIRES	5 460.00			
D 2116 – opération 43 CIMETIERE		10 000.00 €		
D 21318 – opération 21 BATIMENTS COMMUNAUX		7 880.56 €		
TOTAL	17 880.56 €	17 880.56 €		

<u>2019/09/26-2</u>	<u>DECISION MODIFICATIVE N° 4</u>
---------------------	--

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif 2019 adopté le 9 avril 2019,
Vu la décision modificative n° 1 adoptée le 14 mai 2019,
Vu la décision modificative n° 2 adoptée le 8 juillet 2019,
Vu la décision modificative n° 3 ci-dessus adoptée,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité,

- des virements de crédits suivants :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D 61521 – Entretien de terrains	5 000.00 €			
D 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	5 000.00 €			
D 023 – virement à la section d'investissement		10 000.00 €		
<i>TOTAL</i>	<i>10 000.00 €</i>	<i>10 000.00 €</i>		
 INVESTISSEMENT				
D 2135 opération 33 - Mobilier matériel		10 000.00 €		
R 021 virement de la section de fonctionnement				10 000.00 €
<i>TOTAL</i>		<i>10 000.00 €</i>		<i>10 000.00</i>

<u>2019/09/26-3</u>	<u>MODIFICATION DE LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CARPF POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE DE SPORTS</u>
---------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5216-5 VI,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et notamment les dispositions incluant la commune de Moussy le Vieux comme l'une de ses communes membres,

Vu la délibération 2018/06/25-11 du Conseil Municipal en date du 25 juin 2018, sollicitant un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France n° 18.184, portant attribution d'un fonds de concours à hauteur de 182 000.00 €,

Considérant que la première demande de fonds de concours a été faite à partir d'une estimation du montant des travaux,

Considérant le montant réel des travaux,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- MODIFIE la demande de fonds de concours formulée précédemment,
- DECIDE de demander un fonds de concours d'un montant de 244 942.46 € à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France en vue de participer au financement d'un gymnase.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

PLAN DE FINANCEMENT :

- *Montant réel des travaux : 642 051.00 € HT*
- *Maîtrise d'œuvre : 9% du montant HT soit : 57 784.59 €*
- *Soit un total de 699 835.59 € HT*
- *TVA : 139 967.11 €*
- *Montant TTC : 839 802.70 € TTC*

Financement au titre du projet urbain partenarial : 156 000.00 €

Reste à charge : 543 835.59 €

Demande de participation de la CARPF au titre d'un fonds de concours : 271 917.79 €

Participation de la commune de Moussy le Vieux financée par l'emprunt : 271 917.79 €

oOo

<u>2019/09/26-4</u>	<u>SIGNATURE DE DEVIS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE MATERIELS POUR LA CANTINE</u>
---------------------	--

Monsieur JACQUEMIN présente le devis ADH0029-002487 DU 30-08-2019 proposé par l'entreprise Henriot Equipements, située à Sens 89106, pour un montant de 22 100.00 € HT soit 26 520.00 € TTC.

Ce devis comprend les prestations suivantes : fourniture et pose de matériels pour la cantine.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ADH0029-002487 DU 30-08-2019 proposé par l'entreprise Henriot Equipements, située à Sens 89106, pour un montant de 22 100.00 € HT soit 26 520.00 € TTC pour la fourniture et installation de matériels pour la cantine.

oOo

2019/09/26-5

POSE D'UNE CUVE DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES

Monsieur JACQUEMIN présente le devis P0011 – 001 INDA du 25-09-2019 proposé par l'entreprise MS BAT, située à Villepinte 93420, pour un montant de 24 300.00 € HT soit 29 160.00 € TTC.

Ce devis comprend les prestations suivantes : pose d'une cuve de rétention des eaux pluviales de 25 000 litres.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis P0011 – 001 INDA du 25-09-2019 proposé par l'entreprise MS BAT, située à Villepinte 93420, pour un montant de 24 300.00 € HT soit 29 160.00 € TTC pour la pose d'une cuve de rétention des eaux pluviales de 25 000 litres.

oOo

2019/09/26-6

SIGNATURE DE DEVIS POUR DES REPRISES DE CONCESSIONS AU CIMETIERE

Monsieur JACQUEMIN présente le devis 190130 DU 30-01-2019 proposé par l'entreprise OGF Collectivités, située à Paris 75000, pour un montant de 7 500.00 € HT soit 9 000.00 € TTC.

Ce devis comprend les prestations suivantes : dépose des monuments, creusement, comblement et nivellement des fosses, exhumations, mise en ossuaire et fourniture des reliquaires.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis 190130 DU 30-01-2019 proposé par l'entreprise OGF Collectivités, située à Paris 75000, pour un montant de 7 500.00 € HT soit 9 000.00 € TTC pour reprise des concessions au cimetière.

oOo

2019/09/26-7

CREATION DE POSTES

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3),

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte tenu des avancements de grade et de la nécessité de renforcer les effectifs du service technique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant le tableau des emplois ;

DECIDE :

Article 1 : de créer :

- Un emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2019
- Un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2019
- Un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2019

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

oOo

-Liste des marchés publics conclus par le Maire en vertu de sa délégation

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT	DATE
Mobilier scolaire	UGAP 1 bd Archimède 77444 Marne La Vallée	505.07 € HT 606.08 € TTC	Juin 2019
Vaisselle restaurant scolaire	CHOMETTE 1-3 rue René Clair 91350 GRIGNY	1 200.18 € HT 1 440.22 € TTC	Juillet 2019
Serviettes et bavoirs restaurant scolaire	L'ECHOPPE 28 rue Blanqui 33028 BORDEAUX	719.10 € HT 862.92 € TTC	Juillet 2019
Remplacement toboggan pré vert	RECREATION 2 avenue du Gué Langlois 77600 BUSSY SAINT MARTIN	472.85 € HT 567.42 € TTC	Juillet 2019
Fleurissement automne	Ets Horticoles Viet Rue des Fleurs 77178 OISSERY	960.70 € HT 1056.77 € TTC	Juillet 2019
Fournitures de plinthes pour la salle la Grange	Sarl DURANT ROBERT Route de Choisy 77230 MOUSSY LE NEUF	609.00 € HT 730.80 € TTC	Juillet 2019
Lave-linge école	IDE COLLECTIVITES 25/27 rue Marthe Aureau 77400 LAGNY SUR MARNE	3 817.00 € HT 4 580.40 € TTC	Juillet 2019
Spectacle école	Compagnie 24.92 12 rue Pasteur 92110 CLICHY	568.72 € HT 600.00 € TTC	Juillet 2019
Entretien jeux pré vert	RECREATION 2 avenue du Gué Langlois 77600 BUSSY SAINT MARTIN	532.90 € HT 639.48 € TTC	Juillet 2019

§§§§§§§§§§§§§§§§

La séance est levée à 20 h 00.

Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 22 octobre 2019 à 19 heures.

Signeront :

Armand JACQUEMIN	
Philippe GOVIGNON	ABSENT
Michèle PICCOLINI	
Corine VALADE	ABSENTE
Damien LANNETTE-CLAVERIE	
Michèle ANDRIEUX	
Jean-François CHRETIEN	
Hania COUSTENOBLE	
Sylvie FROMENTIN	
Bruno GARNIER	
Emeline GEFFLOT	ABSENTE
Yahia MATAICHE	
Bernard MAZE	
Paul MOREL	
Christine RAMIREZ	ABSENTE

